03 Le Projet d'Aménagement et Développement Durables

" Un projet équilibré respectant les principes du développement durable"

Les trois axes fondateurs

Axe 1 : Préserver les espaces naturels et les espaces agricoles de la commune

Axe 2 : Assurer un développement résidentiel respectueux et cohérent avec les objectifs de développement durable

Axe 3 : Conforter les activités existantes de la commune

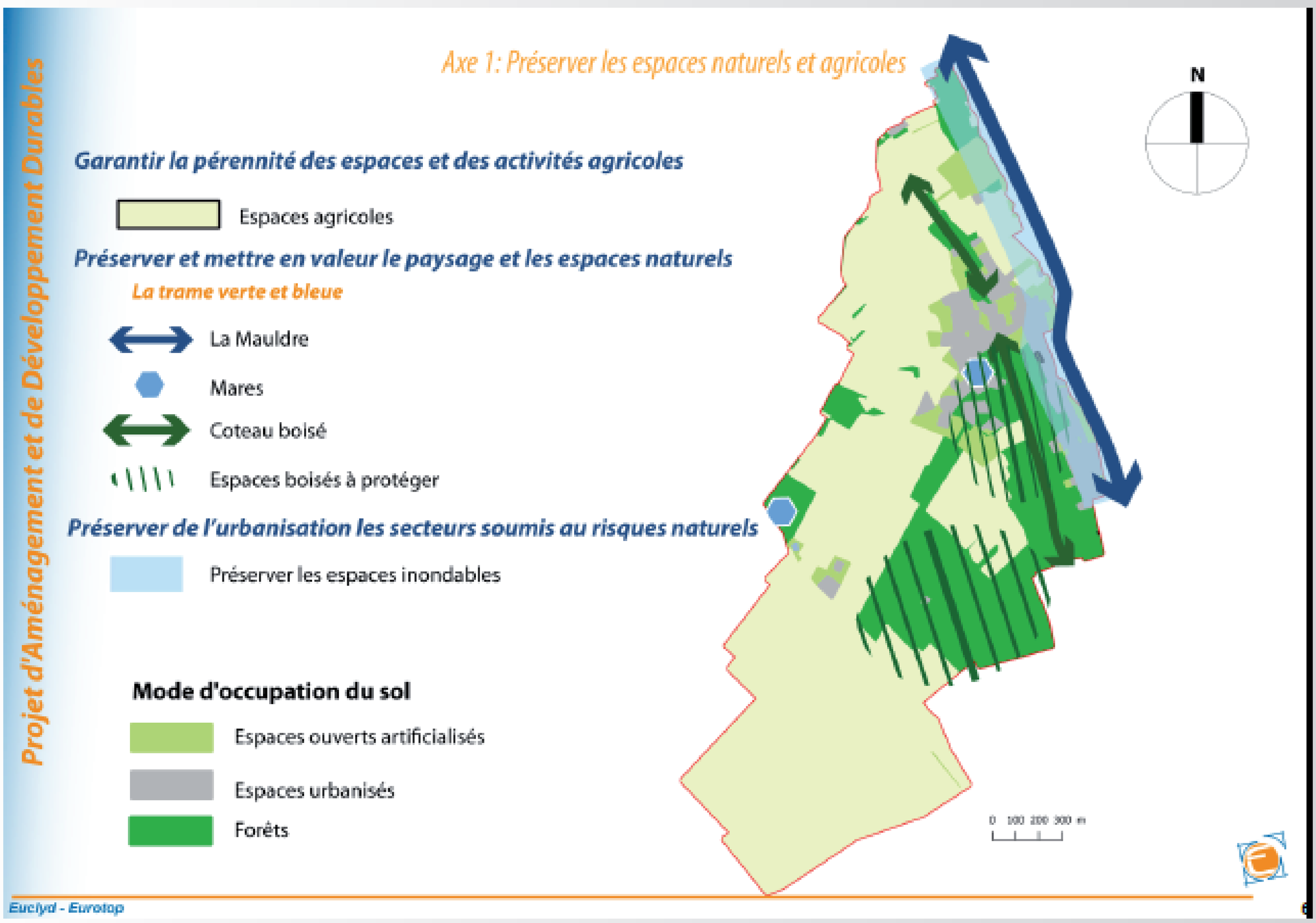

GRAND PARIS SEINE &OISE COMMUNAUTÉ URBAINE

PLU

Euclyd Eurotop